



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 09-09-2026 /

Dossier complet le : 09-09-2026 /

N° d'enregistrement : 022471/KK P

1 Intitulé du projet

Centrale au sol ancien aerodrome de Souge

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BESS3

Raison sociale

BESS3

N° SIRET

97820204200013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FRANQUET

Prénom(s)

Christopher

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale solaire au sol d'une puissance de 2,98 MW sur un ancien aerodrome situé sur la commune de Souge. Il s'agit donc d'un site dégradé au sens du cahier des charges de l'AO CRE (cas 3). Le projet sera constitué de 178 tables photovoltaïques comprenant au total 4 806 modules. La surface projetée des modules sera de 12 800 m². La hauteur minimale des panneaux sera de 1,10 m et leur hauteur maximale de 3,30 m. Le projet sera également équipé d'une bache incendie d'une capacité de 60 m³, occupant une surface de 59 m², ainsi que d'un poste de livraison et de transformation d'une surface de 9 m². Une batterie de stockage (BESS) d'une puissance de 3 MW et d'une capacité de 6 MWh sera également installée sur le site. Elle permettra de stocker l'énergie produite pendant les périodes de faible demande ou lorsque l'électricité est abondante sur le réseau, puis de la restituer lors des périodes de forte consommation. Ce dispositif contribuera également au lissage de la production injectée sur le réseau électrique et participera ainsi à une meilleure intégration des énergies renouvelables. Le système de stockage sera constitué de deux conteneurs de 20 pieds : le premier accueillera les batteries et le second les onduleurs associés, complétés par

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de valoriser un ancien aerodrome qui n'est plus utilisé, par l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol. Celle-ci permettra de produire environ 3,68 GWh d'électricité par an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de construction de la centrale seront décomposés en plusieurs phases et dureront environ 8 mois : Création des pistes et de la plateforme destinée au poste de livraison, ainsi que mise en place des clôtures ; Création des tranchées et passage des câbles nécessaires à l'installation ; Mise en place des pieux et des structures supportant les modules photovoltaïques ; Mise en place des modules et des onduleurs, ainsi que leur raccordement électrique ; Réalisation des tests et mise en service de la centrale.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale sera exploitée pendant une durée minimale de 30 ans. Celle-ci nécessitera quelques jours de maintenance par an. L'entretien de la végétation au sein de la centrale sera assuré par écopâturage ou fauchage mécanique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée Surface projetée des modules Surface cloturée hauteur minimale hauteur maximale	(2.98, MWc) (12800, m²) (4.88, ha) (1.1, m) (3.3, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est situé en zone N du PLU de Souge. La partie de la zone du projet classée en zone NI1 a été évitée ; aucune infrastructure ne sera construite dans cette zone.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEFF de type 1 ou 2 n'est présente sur la zone du projet. La plus proche, une ZNIEFF de type 2 (« Vallée du Loir de Pont-de-Braye à Bazouges-sur-Loir »), est située à 2,5 km. La ZNIEFF de type 1 la plus proche (« Chemin de la Botterie + La Flotte ») est située à 4 km.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun zonage au titre d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) n'est présent dans un rayon de 5 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun zonage (Réserve Naturelle Régionale, Réserve Naturelle Nationale, Parc National, Parc Naturel Régional, Espace Naturel Sensible ou site RAMSAR) n'est présent dans un rayon de 5 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation. Les investigations realisees sur le site (14 sondages) n'ont pas identifie de zone humide au droit de l'emprise du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les deux sites Natura 2000 les plus proches, situés respectivement à 3,7 km et 6 km du projet, concernent notamment les chiroptères. Toutefois, le projet de Souge ne présente aucun habitat favorable à l'accueil de gîtes d'hibernation pour les chiroptères.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La création des pistes nécessitera l'apport de matériaux de grave non traitée. Le projet nécessitera également divers matériaux, tels que de l'acier et du cuivre, pour la création des structures, la fabrication des modules, ainsi
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet nécessitera environ 776 m3 de grave non traitée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne nécessitera pas d'alimentation en eau potable ni l'installation d'un système d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'aura que peu de conséquences sur les continuités écologiques : les haies présentes sur le site sont conservées ainsi qu'une partie des milieux ouverts. Les chemins d'exploitations du site seront des éléments de fragmentation. Néanmoins, leur usage restera occasionnel et localisé.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les deux sites Natura 2000 les plus proches, situés respectivement à 3,7 km et 6 km du projet, concernent notamment les chiroptères. Toutefois, le projet de Souge ne présente aucun habitat favorable à l'accueil de gîtes d'hibernation pour les chiroptères.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'ancien aérodrome est situé en zone naturelle. Il est composé d'une piste enherbée d'une longueur de 770 m et d'un hangar servant au stockage des avions. La parcelle n'a pas vocation à un usage agricole en raison de son activité passée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun site ICPE, site industriel, site BASOL ou SIS n'est situé à proximité du site. Le site ICPE le plus proche, une carrière, est situé à 1,2 km.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet entrainera une augmentation temporaire du trafic routier pendant la phase de travaux, d'une durée d'environ 8 mois. En phase d'exploitation, prévue pour une durée de 30 ans, le trafic routier ne sera pas significativement modifié.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les nuisances sonores seront essentiellement générées lors de la phase de travaux des installations, notamment par : la circulation des engins ; la livraison des matériels et leur déchargement ; les travaux de terrassement ; la Le site n'est pas concerné par une zone affectée par le bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne génère pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses. Aucun éclairage permanent n'est présent ou prévu sur le site. Seul un éclairage ponctuel, commandé par détecteur de mouvement, pourra être utilisé de
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site du projet est situé dans un environnement rural, à l'écart des principales sources d'émissions lumineuses. Il n'est donc pas concerné par des émissions lumineuses significatives
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	en Phase travaux : La construction d'une centrale se déroule sur une durée de huit à dix mois, au cours desquels seront réalisés les raccordements électriques et le montage des panneaux avant le démarrage de la production. Les principaux déchets produits seront, à ce stade, les déchets de chantier dont les accessoires de conditionnement du matériel livré (palettes, feuillets, film plastique, cartons...). Ces déchets seront triés et
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Un monument historique est présent à environ 700 mètres du site du projet. Le site est entouré de haies et de boisements, l'impact visuel sur ce monument historique sera limité. Concernant les autres monuments historiques, ceux-ci sont situés à plus d'1km : Le Manoir de la Chavalinière situé à 5 kilomètres au nord du projet, celui-ci s'inscrit au sein de la plaine agricole. Cependant, l'ensemble du manoir est entouré de boisements formant
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'entraînera pas de modification de l'activité agricole. En effet, étant implanté sur un ancien aérodrome, le site n'est actuellement pas concerné par une activité agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet conserve la totalité des haies existantes, il conserve également une zone importante sans infrastructure et conserve en prairie (1.25 ha). Une mesure consistant à prévenir les risques éventuelles de pollution. Les postes de livraison reposeront sur une fosse étanche de récupération de versements éventuels de produits polluants. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé pour l'entretien des espaces verts. Celui-ci sera réalisé par agropastoralisme ou fauche. Les espaces préservés seront identifiés et matérialisés lors des phases de travaux (chantier et démantèlement). Une clôture spécifique, afin de limiter l'impact généré par la mise en place de clôtures autour du site du projet, le choix du type de clôture et de la largeur des mailles s'avère très important. Cette mesure vise à maintenir les connexions écologiques pour la petite faune (amphibiens, reptiles, micromammifères, insectes...) et facilite ainsi la recolonisation en phase d'exploitation de la zone d'étude. Adaptation de la période de travaux, afin d'éviter les impacts sur la faune de manière globale, un phasage des travaux (en phase chantier) sera mis en place. En effet, la réalisation des travaux de terrassement et de défrichage sera effectuée en dehors des périodes de sensibilité des espèces (nidification pour les oiseaux, reproduction pour les insectes, période de migration pour les amphibiens) qui a lieu d'avril à août. L'insertion paysagère des ouvrages techniques sera favorisée par le choix de teintes adaptées à l'environnement. Les postes de livraison seront de couleur verte afin de favoriser leur intégration dans le paysage. Le portail sera de la même couleur que les postes de livraison, tandis que le grillage sera de couleur grise. Les portails et les clôtures seront implantés en périphérie du projet, au plus près de la végétation existante et des haies qui

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de centrale solaire au sol de Souge est situé sur la commune éponyme, dans le département du Loir-et-Cher (41), en région Centre-Val de Loire. Implanté sur un ancien aérodrome, le projet se compose de structures photovoltaïques, d'un poste de transformation, d'un poste de livraison, d'un réseau de pistes ainsi que de divers aménagements annexes (clotures, portail, etc.). La production annuelle attendue est de l'ordre de 3,45 GWh. Ce projet accueillera également une batterie d'une puissance totale de 3 MW et d'une capacité de stockage de 6 MWh. Elle permettra de stocker l'énergie produite en période de faible demande ou lorsque l'électricité est abondante sur le réseau, puis de la restituer lors des périodes de forte consommation. Ce dispositif contribuera également au lissage de la production injectée

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)